Envoyé en préfecture le 02/09/2025
Reçu en préfecture le 02/09/2025
Publié le
ID : 085-218503019-20250828-5_280825-DE

Département de la Vendée
Commune de VENDRENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit août, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Etaient présents : Roseline PHLIPART, Thierry PINEAU, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Marie-Jeanne GODET, Stéphane BARBARIT, Patrice ROUSSELOT, Mélanie PETITEAU, Clément RECROSIO, Mélanie LOIZEAU, Delphine MERLET,
Absents ou excusés : Pascal LALLEMAND qui a donné pouvoir à Thierry PINEAU, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Séverine RIPOCHE, Sandra GODET, Yvon BOUDEAU, Sonia CHENOUARD
Date de convocation : 18 août 2025
M. Stéphane BARBARIT a été désigné secrétaire de séance

N°5/28-08-25

DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1

Après étude et délibération, le CONSEIL MUNICIPAL adopte les modifications budgétaires suivantes

Budget principal – Section de fonctionnement

Diminution des Dépenses		
65888		-20 000
		-20 000

Augmentation des Dépenses		
657365		20 000
		20 000

Budget principal – Section d'investissement

Diminution des Dépenses		
2157		-1 600
2188		-300
203 op. 101		- 1 000
		-2 900

Augmentation des Dépenses		
2152		1 900
204182		1 000
		2 900

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus
Le 29 août 2025
Le Maire
Roseline PHLIPART

MAIRIE DE VENDRENNES R.F. 85 (Vendée)

Le Maire
• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Ile Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État